

Dispositifs de mobilité internationale pour les doctorantes et doctorants

AAP MOBDOC - Cadrage

Objectifs

Ce programme s'inscrit dans une politique **d'internationalisation de la formation doctorale** à l'université de Reims Champagne-Ardenne.

La mobilité doit permettre aux doctorantes et aux doctorants :

- D'acquérir **de nouvelles compétences** utiles aux travaux de recherche et à la poursuite de carrière
- De **développer un réseau professionnel à l'international**

Le programme doit également permettre **l'initiation ou le développement des coopérations scientifiques** entre les unités de recherche de l'URCA et des partenaires à l'étranger.

Critères d'éligibilité :

- Être régulièrement inscrit en doctorat à l'URCA au moment du dépôt de la candidature et au cours de la mobilité
- Réaliser un séjour à l'international, dans une unité de recherche, ONG, administration, entreprise etc.
- Se rendre dans une destination en conformité avec les recommandations du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères en matière de sécurité
- Avoir une lettre d'invitation et/ou l'autorisation d'accès à l'établissement d'accueil
- Les séjours des doctorantes et des doctorants en cotutelle au sein de l'établissement partenaire ne sont pas éligibles

Durée : de 15 jours à 4 mois

Critères de sélection

- Plus-value de la mobilité pour les objectifs scientifiques de la thèse ou pour la poursuite de carrière
- Complémentarité de l'organisme d'accueil avec les thématiques de recherche de l'unité de recherche et/ou la stratégie de l'URCA
- Historique de cette collaboration et/ou perspectives de collaboration à venir entre les deux équipes
- Avis de la directrice ou du directeur de thèse et de la directrice ou du directeur d'unité de recherche
- Financements complémentaires potentiels
- Thématiques et/ou destinations prioritaires définies annuellement en concertation avec les partenaires financeurs

Modalités de sélection

- Candidature à déposer pendant la période d'ouverture de l'appel

- Evaluation des dossiers par les membres de la Commission Pour les Relations Internationales (CPRI)
- Sélection des lauréats en commission composée des membres de la CPRI et des représentants des partenaires financeurs

Financement

- Montant attribué :

Aide mensuelle à la mobilité d'un montant forfaitaire calculé selon le barème suivant :

Groupe A : Europe (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Pays-Bas, Suède, Suisse) Afrique (Afrique du Sud) Amériques (USA, Canada) Asie (Corée du Sud, Japon, Singapour) Océanie	850 €
Groupe B : autres pays	650 €

Cette aide mensuelle à la mobilité est attribuée pour participer au surcout engendré par le projet d'internationalisation du doctorant et n'a pas vocation à couvrir l'ensemble des dépenses liées à la mobilité.

Le co-financement encouragé mais non obligatoire.

- Modalités de versement :

Le versement de l'aide à la mobilité fait l'objet d'un **versement direct au doctorant**.

Un acompte de 80 % est versé 1 mois avant le départ sur présentation :

- d'un ordre de mission de l'URCA validé et signé
- d'une preuve de réservation (billet d'avion, réservation d'hébergement sur place)
- du règlement du dispositif précisant les modalités de versement et engagements du bénéficiaire dûment approuvé et signé par la lauréate ou le lauréat

Le solde est versé au retour, sur présentation :

- d'une attestation de présence dûment complétée et signée par la personne responsable de l'accueil dans l'établissement d'accueil
- des cartes d'embarquement/billets aller et retour

Dans le mois suivant le retour, la doctorante ou le doctorant est invité à retourner :

- un rapport de mobilité dans lequel sont présentés les actions menées au cours de la mobilité, les apports concrets de la mobilité au regard du projet déposé initialement et les éventuels projets qui en découlent (publications, post-doctorat, ...)
- un témoignage écrit et/ou vidéo permettant de faire la promotion du dispositif

Calendrier

- Appel à candidature entre juillet et octobre de l'année N
- Evaluation entre octobre et novembre
- Commission de sélection en novembre
- Validation en CPRI de décembre
- Mobilité entre février et novembre N+1